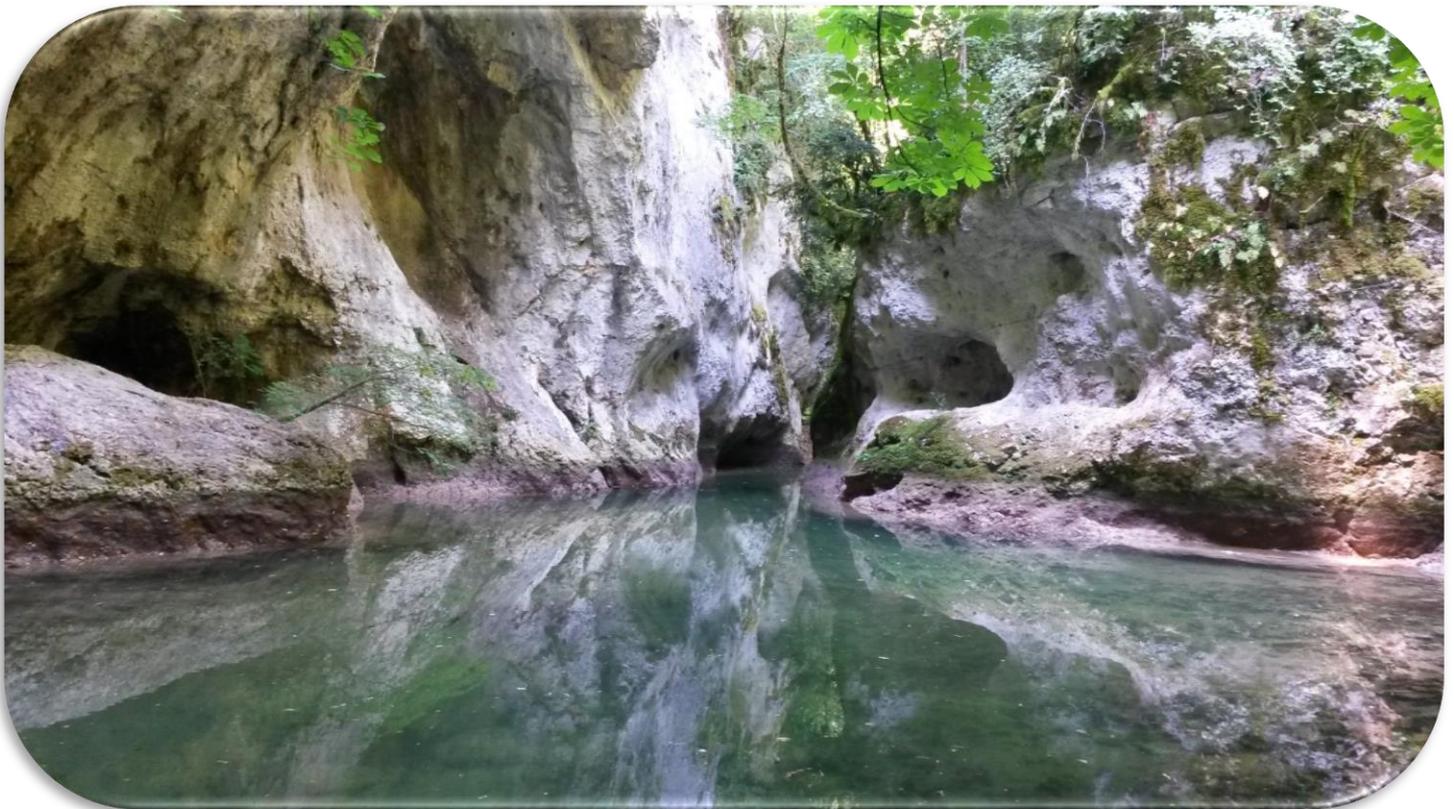




Site Natura 2000
« Mont Ventoux » FR9301580
« Gorges de la Nesque » FR9302003

Rapport d'activité 2013



©B. MONTESINOS



Table des matières

1	Le site du Mont Ventoux	3
1.1	Nouveaux contrats Natura 2000	3
1.2	Suivi de contrat Natura 2000.....	4
1.3	Projet Agro-Environnemental.....	5
1.4	Renouvellement des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)	5
1.5	Opération « Nettoyons le Ventoux »	6
1.6	Suivis scientifiques et techniques.....	7
2	Le site des Gorges de la Nesque	8
2.1	Nouveaux contrats Natura 2000	8
2.2	Suivi de contrat Natura 2000.....	8
2.3	Suivis scientifiques et techniques.....	10
3	Evaluation des incidences des projets.....	11
4	Information et sensibilisation.....	11

1 Le site du Mont Ventoux

1.1 Nouveaux contrats Natura 2000

- Contrat « Enclos-Exclos au Pas de la Frache » – S[MO]-1

Ce contrat a permis de compléter un dispositif de suivi des communautés végétales (26 autres parcelles sont actuellement étudiées) de manière à pouvoir estimer l'impact du pastoralisme sur celles-ci, en vue d'en affiner les modalités de gestion. Egalement prévue, la mise en place de panneaux d'information permettra d'indiquer la présence d'une zone de suivi scientifique.

Commune : Aurel

Lieu-dit : Pas de la Frache

Propriétaire : Office National des Forêts

Maître d'ouvrage : Office National des Forêts

Montant du contrat : 2 462 € HT

Période de réalisation : Automne/Hiver 2013-2014

Longueur : 60 ml

Nombre de panneaux : 7



Image 1 : Exemple de clôture utilisée pour réaliser l'enclos

- Contrat « Ecobuage des éboulis sommitaux » – III [MO]-4

Les éboulis sommitaux du versant sud du Mont-Ventoux sont actuellement en cours de colonisation par le Pin à crochets et le Genévrier nain. L'objectif de l'intervention proposée est de maintenir l'intérêt biologique de ces pierriers en limitant l'effet colonisateur de ces essences ligneuses grâce à un brûlage dirigé des pins et des genévriers sur une surface de 12,3 ha.

Dans un premier temps, les arbres prélevés ont été billonnés et déposés sur les touffes de genévriers. L'opération de brûlage des genévriers a permis ensuite de réduire la proportion de ligneux sur ces secteurs et ainsi avoir une meilleure efficacité dans la disparition des rémanents d'exploitation.

Les conditions météorologiques ayant rendu impossible la finalisation de ce contrat en 2013, la surface restante (environ 1,4 ha) a été brûlée le 28 mai 2014 avec tous les services compétents.

Avec désormais quelques mois de recul, on peut observer une nette reprise de la végétation herbacées en lieu et place des genévriers, preuves de l'intérêt et l'efficacité de cette action.



Image 2 : Genévriers nains en feu sur les pierriers du Mont-Ventoux

Commune : Bédoin

Lieu-dit : Le Clapier de l'Ermitte

Propriétaire : Commune de Bédoin

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maître d'œuvre : ONF

Montant du contrat : 7 773,60 € HT

Surface : 12,3 ha

- **Contrat « Ilot de sénescence dans la combe de la Font de Margot » – S[SE]-1**

25% des espèces forestières sont dépendantes du bois mort. De manière à assurer leur maintien dans les forêts du Mont-Ventoux, 7 ilots formants un réseau de 5,39 ha ont été contractualisés dans la hêtraie et la chânaie du Ventouret (forêt domaniale d'Aurel). Le principe de cette action est de laisser en libre évolution durant 30 ans la parcelle identifiée. Pour cela, Natura 2000 compense le manque à gagner induit par la non exploitation du bois.

Commune : Aurel
Lieu-dit : Combe de la Font de Margot
Propriétaire : Office National des Forêts
Maître d'ouvrage : Office National des Forêts
Montant du contrat : 17 705 € TTC
Période de réalisation : Automne 2013
Surface : 5,39 ha
Arbres disséminés contractualisés : 79



Image 3 : Parcelle contractualisée en ilote de sénescence

1.2 Suivi de contrat Natura 2000

- **Contrat « Mise en place d'une signalétique visant à informer les usagers VTTistes, afin de limiter leurs impacts sur la partie sommitale » – (2010)**

La pratique du VTT gravitaire (de descente) dans la partie sommitale du Ventoux (versant sud) est en plein essor depuis plusieurs années. Ce développement entraîne de nombreux impacts sur le milieu naturel protégé (érosion, destruction d'habitats naturels, ...) ainsi que de nombreux conflits d'usages (randonnée pédestre par exemple).

Afin de remédier à ces problèmes, le contrat Natura 2000 déposé en 2010 proposait de mettre en place une signalétique légère pour informer et sensibiliser les pratiquants sur leurs possibilités d'exercice afin de mieux préserver l'intérêt biologique des pierriers sommitaux.

Coordonnée par le SMAEMV, cette action a été lancée par la consultation des entreprises au printemps 2011. La société PicBois a été retenue pour assurer cette prestation. Suite à la signature de l'Arrêté municipal interdisant la pratique du VTT au sommet du Ventoux, la conception et la pose des bornes ont été achevées en juin 2013.

Communes : Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Brantes
Lieu-dit : Calotte sommitale
Propriétaires : Commune de Bédoin et Office National des Forêts
Maître d'ouvrage : SMAEMV
Maître d'œuvre : PicBois Azur Signalétique
Montant du contrat : 2 448,75 € HT
Nombre de bornes : 6



Image 4 : Borne VTT au sommet du Mont-Ventoux

- **Contrat « Réouverture de milieux en vue de leur entretien ultérieur par le pastoralisme » – IV[MO]-1 (2011)**

L'objectif de cette action est la sauvegarde des pelouses à Brome érigé (*Bromus erectus*) par la restauration des milieux ouverts et leur entretien ultérieur par le pastoralisme. Ce contrat concerne la zone 1b, définie dans le DOCOB, d'une superficie de 4,68 ha. Il s'agit d'une action de broyage des interbandes d'une plantation de Pins laricio et de Pins à crochets.

Une première phase d'abattage ponctuel des jeunes arbres, initialement prévue à l'automne 2010, a été réalisée en septembre 2012 afin de faciliter le passage ultérieur du broyeur (hors contrat). La réalisation du broyage a été effectuée durant l'hiver 2013.

Commune : Aurel

Lieu-dit : La Fayet Puante

Propriétaire : Office National des Forêts

Maître d'ouvrage : Office National des Forêts

Maître d'œuvre : Office National des Forêts

Montant du contrat : 8 125,77 € TTC

Période de réalisation : Hiver 2013

Surface : 4,68 ha



Image 5 : Résultat de la réouverture du milieu à la Fayet Puante

1.3 *Projet Agro-Environnemental*

Les Mesures Agri-environnementales Territorialisées (MAET) permettent aujourd'hui de répondre de façon adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables. Afin de gagner en lisibilité et en cohérence dans cette démarche contractuelle, le SMAEMV a mandaté le Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), acteur référent dans le monde pastoral, pour rédiger le Projet Agro-environnemental. Document le plus exhaustif qui existe à ce jour, ce rapport fait le bilan sur les 5 années de pâturage écoulées dans le Mont-Ventoux (2008-2013). Une analyse de l'évolution du pâturage, des pratiques et de la situation actuelle sont également réalisées dans l'optique du renouvellement des MAET pour 5 années supplémentaires.

Maitre d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : CERPAM

Montant : 10 500 € TTC

Période de réalisation : 2013

1.4 *Renouvellement des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)*

Engagée pour une durée de 5 ans, la précédente période des MAET est arrivée à son terme en 2013. Véritable outil de soutien de l'activité pastorale, les MAET ont été renouvelées pour les 5 années à venir et permettent de faire pâturer environ 2 300 bêtes, appartenant à 6 éleveurs. Sur une surface de 337 ha, les éleveurs se sont engagés à respecter un cahier des charges précis dans un objectif de préservation de la biodiversité. Rappelons également que cette opération ne bénéficie pas seulement à l'environnement. En effet, ce dispositif apporte un soutien financier non négligeable à cette activité ancestrale du Mont-Ventoux.

Lors des précédentes tournées de fin de pâturage, certains questionnements et inquiétudes sont apparus de la part des gestionnaires et experts, sur l'état de conservation de certaines pelouses. Lors de la réalisation des plans de gestion éco-pastoraux, l'accent a été placé sur l'importance de respecter la grille de pâturage établie par le CERPAM en 2013 afin de prendre en compte ces enjeux.

Communes : Bédoin, Beaumont-du-Ventoux, Aurel
Propriétaires : Commune de Bédoin, Beaumont-du-Ventoux, Office National des Forêts
Bénéficiaires des MAET : GAEC Montagard, GAEC Le Viguier
Montant sur 5 ans : 197 145 € TTC
Période de réalisation : 2013-2017
Surface : 337 ha



Image 6 : Troupeau ovin dans les pierriers sommitaux

1.5 Opération « Nettoyons le Ventoux »

L'importante fréquentation touristique que connaît le Mont-Ventoux, conjuguée à des conditions météorologiques particulières (vent fort) engendre de sérieux problèmes d'accumulation de déchets au niveau de différents habitats tels que les éboulis sommitaux ou autres pelouses. Ainsi, conformément à l'action « Enlèvement des épaves et autres débris volumineux » inscrite dans le DOCOB, une opération de nettoyage est organisée chaque année à la fin de l'été. Le travail consiste alors au repérage des zones de dépôts et en l'organisation de la journée de ramassage des déchets par un appel à bénévoles. Outre le bénéfice évident pour les habitats, ce type d'opération permet également une sensibilisation des participants aux enjeux de conservation.

Programmée le samedi 28 septembre dernier, cette 6^{ème} édition a rassemblé plus de 200 bénévoles accompagnés d'une équipe du 2^{ème} Régiment Etranger de Génie basée à Saint Christol d'Albion. 24m³ de déchets en tout genre ont été récoltés puis évacués par les services techniques de la COVE. Après un accueil petit déjeuner et à l'issue d'une matinée conviviale, un repas a été offert aux participants grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire (communes, artisans et commerçants locaux, mobilisation volontaire des agents du SMAEMV, ...).



Image 7 : Participants 2013 à l'opération Nettoyons le Ventoux!

1.6 Suivis scientifiques et techniques

- Etude de l'entomofaune saproxylique – S [SE]-1

Afin d'améliorer les connaissances sur les espèces d'insectes dont le cycle de vie est lié à la présence de vieux bois et/ou de bois morts, une étude sur le site Natura 2000 a été lancée en 2012. Terminée en 2013, ce travail a consisté à rechercher les indices de présence des insectes de la Directive Habitats (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Pique-prune et Taupin violacé) afin d'évaluer leur fréquentation des différents habitats et d'adapter en conséquence la gestion des milieux en lien avec le projet de réseau d'îlots à haute naturalité. Une première phase de prospection a ainsi été réalisée durant l'été 2012. Cependant, en raison de contraintes administratives liées aux autorisations de capture et compte-tenu de la biologie des espèces visées qui ne permettaient pas d'envisager un travail estival convenable, le SMAEMV et le bureau d'étude Insecta, accompagné de l'Association Inventaire des Coléoptères des Alpes de Hautes-Provence (ICAHP), prestataires de l'étude, ont convenu d'un report de la phase de terrain à l'été 2013. Aujourd'hui terminée, cette étude a fait office d'une restitution au début de l'année 2014 auprès du SMAEMV et des services de l'Etat (DREAL – DDT84).

Communes : Bédoin, Beaumont-du-Ventoux, Aurel et Sault

Maitre d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : Insecta, ICAHP

Montant : 5 798,64 € TTC

Période de réalisation : été 2012 et 2013.

- Evaluation de l'impact du passage du Tour de France 2013

Avec le passage du Tour de France sur le Mont-Ventoux en 2013, l'animateur a mis en place une étude localisée sur la face sud de la calotte sommitale. Celle-ci avait pour objectif d'estimer l'impact du Tour sur les espèces patrimoniales et le milieu de manière plus générale. Ainsi, un premier volet étudié concernait la quantité de déchets laissée sur place après le passage des services techniques, ainsi que l'impact engendré par la présence de centaines de milliers de personnes, sur la qualité de la flore patrimoniale du site.

Encore en cours de finalisation aujourd'hui, les résultats semblent indiquer toutefois un impact significatif sur la flore, dû essentiellement au piétinement.

Communes : Bédoin

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : SMAEMV

Montant : na

Période de réalisation : été 2013

Nombre de placettes étudiées : 15 placettes de 60 m²

Temps alloué : 10 jours



Image 8 : Public au Col des Tempêtes lors du passage du Tour de France 2013

2 Le site des Gorges de la Nesque

2.1 Nouveaux contrats Natura 2000

- Contrat « Rétablissement d'une clairière par coupe d'arbres et broyage » – C.3-GHE

La proportion de milieux dits « ouverts » est faible sur le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque. La dynamique de reconquête forestière en cours affecte ainsi le maintien des habitats de pelouses sèches et diminue la capacité d'accueil pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Conformément aux actions préconisées dans le DOCOB du site, ce contrat a eu pour objectif de restaurer ce type de milieux sur 1,2 ha, afin de sauvegarder les nombreuses espèces inféodées à ces habitats. Situés à proximité d'un jas et de terrains déjà utilisés par des troupeaux, il est désormais possible d'envisager à terme la mise en place de MAET qui profiteraient à l'éleveur et permettraient un entretien du site par le pastoralisme.



Image 9 : Zone réouverte au lieu-dit du Bouquet – Commune de Blauvac

Commune : Blauvac

Lieu-dit : Bouquet

Propriétaire : Commune de Blauvac

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : ONF (AMO) / Entreprise RIEU (Travaux)

Montant du contrat : 1 336,15 € HT (AMO) + 2 616 € HT (Travaux)

Période de réalisation : Automne/Hiver 2013-2014

Surface : 1,2 ha

- Contrat « Mise en défens du sentier menant à la falaise des Devens » – E2-IS

La convention d'usage entre la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) et la mairie de Méthamis fixe désormais les dates d'accessibilité au site du 1^{er} aout au 31 janvier de l'année suivante. En dehors de cette période, la pratique de l'escalade est prohibée. Par conséquent, un contrat de mise en défens du sentier menant au site d'escalade est engagé. Celui marquera physiquement l'interdiction de pénétrer sur le site.

Commune : Méthamis

Lieu-dit : Falaise des Devens

Propriétaire : Commune de Méthamis

Maitre d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : Pic Bois Signalétique

Montant du contrat : 711,44 € HT

2.2 Suivi de contrat Natura 2000

- Contrat « Restauration de milieux ouverts par débroussaillage » – B.2-GHE (2011)

Situé à proximité immédiate du premier contrat présenté (« Rétablissement d'une clairière par coupe d'arbre et broyage »), l'objet de celui-ci est sensiblement identique. Sur une surface de 1,4 hectare, une clairière a été rétablie avec différentes modalités de coupe permettant ainsi une mosaïque de milieux. De la même manière que précédemment, il est envisageable de mettre en place des MAET pour entretenir ces milieux par le pastoralisme.

Par conséquent, un volet de ces contrats a prévu de connecter ces deux milieux ouverts pour faciliter le déplacement du troupeau, de la grande faune et d'assurer l'ensemble des processus écologiques propres à ces milieux.

Commune : Blauvac

Lieu-dit : Bouquet

Propriétaire : Commune de Blauvac

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : ONF (AMO) / Entreprise RIEU (Travaux)

Montant du contrat : 1 558,85 € HT (AMO) + 3 052 € HT (Travaux)

Période de réalisation : Automne/Hiver 2013-2014

Surface : 1,4 ha

- ***Contrat « Fourniture et pose d'une signalétique visant à informer les usagers grimpeurs afin de limiter leur impact sur la falaise des Devens » – E2-IS (2011)***

Malgré une interdiction de la pratique d'escalade, la falaise des Devens faisait l'objet d'un équipement sauvage d'escalade depuis de nombreuses années. Suite aux rencontres découlant de la rédaction du DOCOB, la volonté communale d'officialiser la pratique de l'escalade sur ce site a pris la forme d'une convention d'usage, entre la Commune de Méthamis et le Fédération Française d'Escalade et de Montagne (FFME).

Le Document d'Objectif proposant d'assurer la compatibilité entre les activités récréatives et la conservation des habitats et des espèces, une notice environnementale rédigée conjointement entre le SMAEMV, l'ONF et la FFME, fixe les conditions d'utilisation de ce secteur exceptionnel.

Suite à cela, de manière à informer les pratiquants de leurs possibilités d'accès et de les sensibiliser à l'intérêt majeur du site, la commune a souhaité contractualiser une action pour mettre en place une signalétique légère sur le site. Celle-ci se composera de panneaux informatifs et de bornes directionnelles.

Commune : Méthamis

Lieu-dit : Falaise des Devens

Propriétaire : Commune de Méthamis

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : Pic Bois Signalétique

Montant du contrat : 3 300 € HT

Période de réalisation : Printemps - Eté 2014

- ***Contrat « Expérimentation d'une conversion d'un régime sylvicole en taillis vers une futaie » C2-GHE/ES (2012)***

Dans le cadre d'un suivi étudiant les capacités de régénération du chêne pubescent selon différentes conditions, ce contrat a permis d'assurer la réalisation des travaux pour obtenir plusieurs modalités de traitement, permettant ainsi une comparaison entre différents modes de gestion d'une forêt.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a toutes les compétences nécessaires pour fixer les modalités d'intervention adéquates. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage a également permis de choisir, par le biais de la procédure des marchés publics, l'entreprise RIEU, qui a réalisé les coupes pour arriver aux modalités communément fixées.

Commune : Blauvac

Lieu-dit : Bouquet

Propriétaire : Commune de Blauvac

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : CRPF (AMO) / Entreprise RIEU (Travaux)

Montant du contrat : 5 300 € HT (AMO) + 3 729,17 € HT (Travaux)

Période de réalisation : Hiver 2013 / Printemps 2014

2.3 Suivis scientifiques et techniques

- Cartographie des habitats Natura 2000 en vue de l'extension du périmètre de la ZSC FR9302003 « Gorges de la Nesque » AMO

En concordance avec une fiche action du DOCOB, une réflexion est menée par le Syndicat Mixte du Mont-Ventoux, via son animateur N2000, afin d'étendre le périmètre du site en vue d'assurer pleinement les objectifs du Document d'Objectifs. Permettant d'affiner la connaissance des enjeux de conservation, la cartographie des habitats est un élément primordial de cette démarche. Désormais terminée, cette étude a fait l'objet d'une restitution aux services concernés en avril 2014, en même temps que les résultats des prospections chiroptérologiques du périmètre d'extension présentés ci-dessous.

Communes : Blauvac – Méthamis – Monieux – Villes-sur-Auzon

Maitre d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : Nicolas Borel Consultant EURL

Montant : 12 970 € HT

Période de réalisation : printemps et été 2012

- Prospections chiroptérologiques dans les avens du périmètre d'extension du site N2000 des Gorges de la Nesque - D1

Afin de compléter la connaissance des enjeux chiroptérologiques sur le site Natura 2000 des Gorges de la Nesque ainsi que sur le périmètre d'extension potentiel du site, le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) a été mandaté pour mener à bien une campagne d'inventaire sur plusieurs avens. Habitué à ce genre de travaux, le GCP a apporté d'importants compléments de connaissances scientifiques qui étayeront l'argumentaire de la procédure d'extension du site Natura 2000.



Image 10 : A la recherche des Chauves-souris dans l'aven des Barberis

Communes : Monieux – Méthamis - Blauvac

Maître d'ouvrage : SMAEMV

Maitre d'œuvre : GCP

Montant : 10 700 € TTC

Période de réalisation : Automne/Hiver 2013 – 2014

- Suivi de l'évolution du milieu suite à l'expérimentation d'une conversion de régime sylvicole » C2-GHE/ES

Déjà abordé auparavant, un suivi est réalisé en parallèle du contrat « Expérimentation d'une conversion d'un régime sylvicole en taillis vers une futaie ». Celui-ci se compose d'une série de placettes expérimentales disposées dans les taillis vieillissants ayant fait l'objet de différentes modalités de traitement (création de petites trouées de 4 à 5 ares, balivage du taillis, témoin sans aucune intervention), afin d'évaluer les effets des modes d'intervention. Renouvelable tous les 5 ans, celui-ci portera ses fruits seulement dans quelques années.

Commune : Blauvac

Lieu-dit : Bouquet

Propriétaire : Commune de Blauvac

Maître d'ouvrage : SMAEMV
Maitre d'œuvre : CRPF
Montant du contrat : 6 300 € TTC
Période de réalisation : Hiver 2013 / Printemps 2014

3 Evaluation des incidences des projets

L'évolution récente du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 implique désormais sa prise en compte dans la mise en place de plans, programmes, aménagements, manifestations ou travaux, situés dans ou hors d'un site Natura 2000.

Par le biais de cet outil, l'animateur Natura 2000 a la possibilité d'avoir une vision sur une grande partie des projets et manifestations sportives présents dans et aux alentours des deux sites Natura 2000. Bien qu'étant une procédure réglementaire ayant la possibilité d'interdire un projet, le rôle principal de cette démarche est de permettre à l'animateur d'apporter des préconisations élémentaires pour limiter au maximum les impacts du projet sur le milieu naturel. Ainsi, aucun avis négatif n'a été formulé par l'animateur depuis la mise en place de cette procédure il y a quelques années, et cela pour les deux sites.

Préalablement à ces avis, l'animateur est intervenu en diffusant auprès des porteurs de projets les différents éléments nécessaires à la constitution de ces dossiers. Il s'agit majoritairement de manifestations sportives telles que le Triathlon du Ventoux, la Nesque Voir Verte ou le Défi Vertical où de simples conseils sur l'organisation sont prodigués. D'autres manifestations sont cependant plus impactantes, tel que le Tour de France 2013, où plusieurs jours ont été nécessaires pour évaluer au mieux les impacts et les mesures de protection du milieu naturel à mettre en place.

Le tableau ci-dessous fait part de l'ensemble des projets soumis à évaluation des incidences, pour lesquels l'animateur a été consulté au titre du site du Mont-Ventoux.

Date	Nom du projet	Motif	Avis
02.04.13	Nesque Voie Verte	Nb participant au-delà du seuil	Favorable
29.04.13	Tour de France 2013	Liste nationale	Favorable
03.05.13	4 ^{ème} montée du Ventoux	Non soumis, en deçà du seuil	Favorable
26.06.13	Défi Vertical	Non soumis, en deçà du seuil	Favorable
26.06.13	Semi-Marathon du Ventoux	Nb participants au-delà du seuil	Favorable
18.07.13	Triathlon du Ventoux	Non soumis, en deçà du seuil	Favorable
08.08.13	Ventoux Trial Classic	Nb participants au-delà du seuil	Favorable
02.10.13	Souffle du Ventoux	Non soumis, en dehors du site N2000	Favorable

Il convient de remarquer que la plupart des manifestations sportives ne sont pas soumises à évaluation des incidences mais en remplissent tout de même une, soit par bonne volonté soit parce qu'elle est demandée en complément par les services de l'Etat.

4 Information et sensibilisation

- Rédaction de pages Internet

Le site internet du SMAEMV propose depuis quelques années maintenant, une arborescence dédiée à Natura 2000 et aux sites du Mont-Ventoux et des Gorges de la Nesque. Suite à une formation dispensée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), un site internet propre à Natura 2000 a vu le jour en avril 2012. Celui-ci, hébergé gratuitement sur le domaine [.n2000.fr](http://n2000.fr), permet d'avoir accès à tout moment aux détails du fonctionnement du réseau Natura 2000, des particularités du site du Mont-Ventoux (habitats, espèces, ...) ainsi que des actions menées dans le cadre de l'animation du DOCOB.

De manière à intégrer les nouveaux sites Natura 2000 gérés par les SMAEMV depuis 2013, le site internet contient désormais les mêmes informations au sujet des sites rivières de l'Aygues et de l'Ouvèze-Toulourenc.

Important outil de communication, cette plateforme permet de communiquer à plus grande échelle, relayer les événements importants portés par le SMAEMV au travers de l'animateur et d'assurer un moyen de communication simplifié via un formulaire de contact.

Ce site est consultable à l'adresse suivante : <http://smaemv.n2000.fr>

- **Journée de formation auprès des organisateurs de manifestations sportives**

Cette journée de formation auprès des professionnels des activités de pleine nature est une action importante s'inscrivant également dans le volet Evaluation des incidences des projets. En effet, celle-ci est une occasion privilégiée pour former les organisateurs aux évaluations des incidences, mais également aux outils cartographiques (OpenRunner, Géoportail, Google Earth, ...) pour les aider le plus possible dans leur démarche. Auprès d'une quinzaine de personnes, cette journée a lieu en partenariat avec le Comité Départementale Olympique et Sportif de Vaucluse (CDOS 84) et le Conseil Général de Vaucluse durant le mois de mars.

- **Information auprès des scolaires**

Souvent réalisées auprès des futurs professionnels de l'environnement, ces interventions sont l'occasion de les sensibiliser aux nombreux enjeux de conservation de la biodiversité. C'est également une occasion privilégiée pour communiquer sur la démarche Natura 2000, de l'importance de son réseau ou sur les actions engagées.

- **Participation aux manifestations locales**

Le SMAEMV, structure animatrice du site Natura 2000 du Mont-Ventoux, est également un acteur important du territoire. A ce titre, il est amené à être présent dans de nombreuses manifestations, qui sont l'occasion pour l'animateur de présenter le dispositif Natura 2000 du site. Parmi ces manifestations, on peut citer les sorties réalisées dans le cadre Ventoux Biosphère, la Fête de la Forêt à Bédoin, la Fête des sports de nature à Monieux, mais également le forum de lancement du Projet de Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux à Saint Trinit (06/06/13) ou encore la Fête du projet de PNR du Mont-Ventoux à Sault (06/09/13).

Activités importantes de la vie du territoire, ces journées sont l'occasion de sensibiliser de nombreuses personnes aux enjeux et aux caractères exceptionnels du site Natura 2000 du Mont-Ventoux.